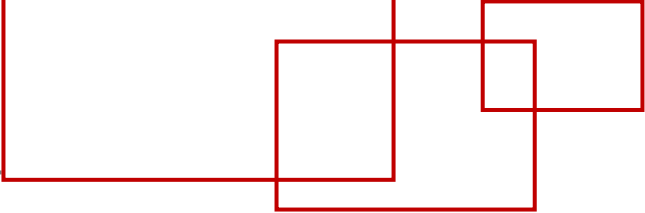




En Octobre 2015, l'AGETUR S.A. a célébré un quart de siècle d'existence. A l'occasion, plusieurs pionniers et acteurs ont été honorés. Leurs efforts méritaient d'être récompensés non seulement parce qu'ils ont consacré une partie de leurs vies à bâtir l'entreprise, mais également parce qu'ils ont réussi à faire d'elle, un important contributeur au développement du Bénin. Nous sommes en 2018 et la thématique qui a fait l'objet de réflexions au cours de la table ronde - bilan des 25 années, n'a toujours pas été vidée. « Peut-on continuer d'affirmer que si la Maîtrise d'Ouvrage Délégée n'existait pas, il aurait fallu la créer ? » La question demeure plus que d'actualité. A la lumière de l'évolution actuelle du secteur du Bâtiment et des Travaux Publics en général et face au recours aux partenariats publics privés pour l'exécution des projets, est-ce que la Maîtrise d'Ouvrage Délégée n'est pas de plus en plus mise à mal au Bénin ? Personnellement, loin de revendiquer la paternité du secteur, encore moins la garde du temple, je sens comme un devoir moral impérieux de continuer la réflexion au regard de l'état des lieux du secteur. Les textes destinés à réglementer la profession existent, mais sont-ils toujours suivis ? La loi n°2001-07 portant sur la Maîtrise d'Ouvrage Publique a été bien promulguée le 09 mai 2001. La même loi, modifiée et complétée en avril 2005, est

dûment assortie de décrets d'application. Nul n'est censé les ignorer. Pourtant, on a bien du mal à s'assurer que les nouvelles agences créées se conforment à toutes les dispositions légales en vigueur dans le domaine de la Maîtrise d'Ouvrage Publique au Bénin. Certes, l'impact de toutes ces agences s'exprime aujourd'hui en termes d'expérience et de dynamisme du secteur. Toutes choses ayant concouru à la création de multiples entreprises de BTP et bureaux d'études, à l'éclosion des écoles de formation, à l'existence d'une main d'œuvre de plus en plus qualifiée et à la capitalisation d'acquis certains en matière de réalisation d'ouvrages. Les start-ups qui ont investi dans ce domaine d'activités et qui réussissent à s'y maintenir n'en ont que du mérite. Autant de facteurs positifs qui ne peuvent être ignorés et qui au mieux, doivent être entretenus pour peu qu'on soit préoccupé par la vitalité du métier. Qui peut le plus, peut certainement le moins. Le charme de la Maîtrise d'Ouvrage Délégée réside également dans le fait qu'elle permet d'assurer toutes les options du client qu'elles soient, assistance à Maîtrise d'Ouvrage Délégée, affermage, concession, partenariat public privé, et j'en oublie. Lorsque les conditionnalités institutionnelles sont remplies, un maître d'ouvrage délégué peut également bel et bien agir en tant que maître d'œuvre, entrepreneur, promoteur immobilier, chasseur de partenariat technique et financier. Bien souvent, les contextes sont tels que sa survie en dépend. Parodiant son métier, le journaliste pionnier béninois, Germain Adalakoun, pour ne pas le nommer, l'a traité de « large profession ». La Maîtrise d'Ouvrage Délégée serait-elle également devenue une « large profession » ? La fin justifiant les moyens, chacun y gagne et s'en sort comme il peut. Mais face aux risques et autres revers difficilement contingents, je me garde toujours de me complaire dans le confort de cet univers devenu délibérément hétéroclite. Dans la plupart des cas, les enjeux sont de deux ordres : primo, l'argent du contribuable, souvent à fortiori, les ressources des



partenaires techniques et financiers internationaux ; secundo, le mieux-être des populations. C'est dire qu'en matière de réforme, ces paramètres sont suffisants pour se convaincre de l'urgence d'assainir le secteur de la Maîtrise d'Ouvrage Publique au Bénin. Résolument, le statut des agences d'exécution de projets, poussant opportunément, tels des champignons, nécessite une clarification voire une conformité à la Loi. Le secteur du BTP en particulier requiert un toilettage profond qui passera aussi bien par un encadrement strict de la profession que par une responsabilisation des acteurs. Autrement, face au regain de création d'agences, la propension à recourir à l'expertise étrangère se justifiera aisément. Sinon, comment miser sur le développement participatif et inclusif si les parties prenantes ne donnent pas la preuve de leurs capacités, de leur professionnalisme, de leur attachement au respect des engagements ? Il n'est pas question pour moi ici de cultiver un pessimisme fataliste, ni de peindre à dessein un tableau affligeant de mon secteur d'activités de prédilection. J'ai plutôt foi que soucieux du mieux-être de tous les citoyens et du développement du Bénin, y compris l'émergence de certains secteurs d'activités clés, les pouvoirs publics privilégieront la résilience de la Maîtrise d'Ouvrage Déléguée nationale, en faisant autant que possible confiance aux structures existantes. Il faudra bien mériter d'être un maillon de la chaîne de mise en œuvre des ambitieux plans d'actions du gouvernement destinés à hisser définitivement notre cher et beau pays dans le concert des nations modernes. A priori, ma plaidoirie pourrait contraster avec mon souhait de maintenir l'AGETUR S.A. sur l'orbite de la prospérité. Mais la réussite et la légitime fierté qu'elle confère s'accommodent mal de climats délétères. Donc, difficile en tant que pionnier du secteur, de servir de caution à une tendance auto destructrice ; difficile également de ne pas saisir le cadre du présent éditorial pour continuer d'être cette voix qui crie dans le désert. Mon seul leitmotiv est

d'attirer l'attention des pouvoirs publics sur la profession qui ne demande qu'à faire sa mue en vue de saisir les opportunités qu'offrent les réformes structurelles et l'amélioration des cadres de vie au Bénin. En attendant les jours meilleurs que j'appelle de tous mes vœux, l'AGETUR S.A. continue de se frayer un chemin dans un environnement économique difficile et complexe, s'attachant aux valeurs humaines dont elle fait une culture d'entreprise. Cet esprit managérial solidement arrimé à l'obligation de résultat et à la recherche permanente de la satisfaction du client est certifié par la norme ISO 9001 depuis une dizaine d'années. Vis-à-vis de ses partenaires, l'Agence se veut plus que jamais un prestataire privilégié parce que fiable, organisée et expérimentée. Vous conviendrez qu'au cours de cette décennie, l'AGETUR S.A. a aussi développé une expertise de pointe dans les domaines tels que la promotion immobilière, l'affermage et la promotion des énergies conventionnelles et renouvelables à travers sa filiale GAGE. Aujourd'hui, du fait de notre parcours, notre expérience, nos réalisations, des partenaires financiers de taille nous font confiance. Nos actifs et notre détermination à toujours satisfaire au mieux nos clients, restent nos meilleurs arguments. En somme, à l'AGETUR S.A., les offres de service, des plus compétitives, des plus satisfaisantes existent et n'aspirent qu'à être sollicitées. Le personnel, le conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires, par ma voix, vous expriment ici, leur gratitude et vous renouvellent leur fidélité. Puissions-nous ensemble en 2018, dans une ataraxie mutuelle, poursuivre l'exaltante et noble mission de construction de notre pays. Très belle année à tous et à toutes.

Lambert KOTY

Président Directeur Général